

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois de de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Claude FERRER, Maire.

### **Etaient Présents :**

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Christian DUNYACH, Michèle AURIOL, Francine BORRAT, Linda BINI, Ghislaine PALAU, Alain PERRARD, Paule GORCE, Philippe MOLY, Francis VILA,

**Absents excusés :** Elisa TELL, Bernard REMEDI a donné procuration à Claude FERRER, Jean-Michel FITE a donné procuration à Philippe MOLY.

1°) Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

2°) M. Patrick DORANDEU est désigné comme secrétaire de séance

3°) approbation du compte rendu de la précédente séance du 16 octobre 2023

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	14	14		

### 1- RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établi le 24 octobre 2023 par les services techniques de la mairie suite à l'intégration de voies qui étaient entretenues par la communes, ouvertes aux publics mais appartenait à des privées.

Les derniers actes d'achat des parcelles qui forment la route du Mir et de las Conques ont été passés courant aout chez Maître DENAMIEL, toutes à l'euro symbolique.

La route du Mir représente 3 646 ml et celle de las Conques, avec les deux accès de la Preste 8 720ml.

Le linéaire de ces voiries représente un total de 12 366 mètres linéaires qu'il est proposé d'intégrer à la voirie communale actuelle (15 475 ml)

**Le conseil municipal,**

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	14	14		

-PRÉCISE que la nouvelle longueur de la voirie communale est de  $(15475 + 12366) = 27\ 841$  ml ;

- ANNEXE à la délibération le plan cadastral détaillé.

-AUTORISE M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

## 2- AGENCE D'URBANISME AURCA – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 20221107-10 du 7 novembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la commune à l'Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée (AURCA).

Il informe que les statuts de l'A.UR.CA permettent de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui siégeront aux assemblées générales dudit établissement.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Paule GORCE comme représentante titulaire et en qualité de suppléant M. Philippe MOLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	14	14	0	0

DECIDE

- De désigner Mme Paule GORCE en qualité de titulaire et M. Philippe MOLY en qualité de suppléant

## 3- MAISON DE SANTÉ- PRISE EN CHARGE DES LOYERS

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que la maison médicale est actuellement occupée par M. MOLY kinésithérapeute, et que le cabinet d'infirmier termine les démarches administratives pour la création de la Société Civile de Moyens SCM.

Il propose afin de fidéliser la présence médicale et para médicale dans la commune que la collectivité prenne en charge les loyers des deux premières années à compter de la création de la SCM. Il précise que les fluides seront à la charge des locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	14	14		

DECIDE :

- de prendre en charge les loyers pour une durée maximale de deux ans à la création de SCM, charges non comprises,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y affèrent

## 4- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 22 mai 2023 ? il a été décidé de lancer une consultation pour l'ensemble des contrats d'assurance de la Commune qui tombaient à échéance au 31 décembre 2023.

La consultation a été publiée au BOAMP le 29/06/2023 ainsi que sur la plateforme :

midilibre-marchespublics.com. La date limite de réception des offres était fixée au 18/08/2023 à midi.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 21 août 2023 à 15h et a constaté la recevabilité des 4 candidats sur les différents lots.

Pour information :

Lot 1 : Assurance des biens mobiliers et immobiliers : un seul candidat

Lot 2 : Assurance de la responsabilité civile et de la protection juridique de la collectivité : un seul candidat

Lot 3 : Assurance des risques statutaires du personnel : 2 candidats

Lot 4 : Assurance de la flotte automobile : 2 candidats

Suite à analyse des offres par la CAO, il est proposé au conseil municipal d'allotir les différents lots comme suit :

Lot 1 : Assurance des biens mobiliers et immobiliers : SMACL ASSURANCES

Lot 2 : Assurance de la responsabilité civile et de la protection juridique de la collectivité : SMACL ASSURANCE

Lot 3 : Assurance des risques statutaires du personnel : Emilie SORS

Lot 4 : Assurance de la flotte automobile : SMACL ASSURANCES

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	14	14		

DECIDE :

- D'accepter la proposition de la commission d'ouverture des plis et de retenir les entreprises comme ci-dessus exposé.
- Lot 1 : Assurance des biens mobiliers et immobiliers : SMACL ASSURANCES  
Lot 2 : Assurance de la responsabilité civile et de la protection juridique de la collectivité : SMACL ASSURANCE  
Lot 3 : Assurance des risques statutaires du personnel : Emilie SORS  
Lot 4 : Assurance de la flotte automobile : SMACL ASSURANCES
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent

#### **5- MARCHÉ FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ÉLECTRIQUE ET SERVICES ASSOCIÉS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés d'électricité ont disparu pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36KVA, pour l'essentiel les tarifs « jaunes » (C4) et « verts » (C3 et C2).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, cette disparition touche également les tarifs « bleu » (C5). Ordonnance n° 2021-237 du 3 mars 2021 portant transposition de la directive.

Que le marché lancé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de deux années se termine au 31 décembre 2023.

Par conséquent, la Commune doit pour ces points de livraison et pour ses besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le code de la commande publique pour la sélection de leurs prestataires.

La société « Local 360 » a établi un dossier de consultation des entreprises pour la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés..

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du DCE,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	14	14		

DECIDE :

- D'approuver le DCE tel que proposé par Local 360,
- De lancer une consultation dématérialisée selon une procédure adaptée – articles 28 du code des marchés publics
- De fixer les critères de jugement des offres ainsi qu'il suit :
  1. Critère financier 60 %
  2. Critère technique 40 %
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent

AFFAIRES DIVERSES :

## TOUR DE TABLE

Claude FERRER : M. Le Maire propose de réduire les plages horaires de l'extinction nocturne de l'éclairage public les vendredis et samedis soirs de 2h à 5h du matin.

Il rappelle le calendrier des festivités de fin d'année : 11 novembre commémoration à 10h30- 22 décembre Noël des agents, 13 janvier Vœux du Maire à la population, 27 janvier Repas des Aînés

Le prochain bulletin municipal doit être édité début d'année et il est demandé aux élus de transmettre les informations à diffuser.

Notre Dame du Coral : M. le Maire a reçu la famille Coste en Mairie afin d'évoquer les problématiques de l'assainissement et des accès. Des solutions semblent envisageables.

Suite à la fin de la DSP, un état des lieux va être fait lundi prochain afin de fixer un calendrier de travaux.

Patrick DORANDEU : Il s'est rendu à une réunion pour le développement économique à la CCHV la semaine dernière et informe les membres du conseil que la commission étudie la création de 4 locaux pour l'artisanat à la VERNEDA.

Il proposera au prochain conseil municipal, une tarification pour les recharges de véhicules. Dit que la mise en service serait prévue début d'année 2024 afin de laisser le temps au personnel communal d'appréhender le logiciel et faire les démarches nécessaires auprès de la trésorerie.

Paule GORCE : Elle rappelle qu'il y a une journée de participation citoyenne au cimetière ce mercredi 8 novembre après-midi.

Philippe MOLY : fait un point sur l'avancement des travaux à la piscine et de l'abri bus.

Linda BINI : Dit que la fréquentation au cinéma ce mois d'octobre est très bonne sur les 3 séances hebdo (mercredi-vendredi-samedi).

Patrick LLUIS : L'association des Fils et Filles de Réfugiés Républicains Espagnols souhaite pérenniser la date du dernier dimanche de janvier pour une commémoration au Col d'Ares.